

ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon

5000 NAMUR

Agréée par la Wallonie

pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label Endroit de camp

Vu l'Attestation de Sécurité Incendie délivrée par le Bourgmestre de Légglise, Monsieur Francis Demasy, en date du 30/09/2019 ;

L'autorisation	N° EC123
Est délivrée à	Monsieur OGER Alain
Domicilié	Rue du Pont, 12 – 6730 Breuvanne
Lui permettant	D'utiliser le label « Endroit de camp »
Pour le logement	“La grange” située à Rue de la Croisette, 1 – 6860 Louftemont
Capacité	60 personnes

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré temporairement ou définitivement.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 29/09/2024.

Le 14/10/2019

La Secrétaire générale de l'ASBL Atouts
Camps

Adèle Guillaume